



LETTRE

A SON ÉMINENCE LE CARDINAL DE BONALD,

SUR UN PROJET

D'UNE

BIBLIOTHÈQUE DES PÈRES DE L'ÉGLISE

DE LYON.

Libros autem oportet semper describere, et augere et meliorare, ornare et annotare, quia vita omnium spiritualium hominum sine litteris nihil est.

ACTA FUNDAT. MURENS. MONAST., p. 48.

MONSEIGNEUR,



e n'est pas à un prince de l'Eglise qu'il est besoin de rappeler l'importance des écrits légués au monde par les Docteurs et les Pères dont cette même Eglise se glorifie. Là, en effet, se trouvent nos annales, nos titres de noblesse, en quelque sorte ; je ne parle pas des livres saints, car ils sont d'un